



ENVIRONNEMENT

2023, changement des consignes de tri des déchets !

La règle du jeu en matière de tri des déchets change sur l'ensemble du territoire d'Annemasse Agglo.

Publié le 12 septembre 2022

Au 1^{er} janvier 2023, nous pourrions trier une plus grande diversité de déchets. En effet, tous les emballages se trieront. Du film alimentaire à la barquette en polystyrène en passant par le pot de yaourt... Fini les doutes, la règle sera (enfin) simplifiée : **tous les emballages et papiers dans le bac jaune !**



Un mémo tri vous sera adressé en fin d'année pour vous aider à mieux trier.

Pourquoi trier ses déchets

Les matières recyclables seront traitées en centre de tri et vendues à des industries qui peuvent leur donner une seconde vie. Réutiliser ces matières permet d'éviter les émissions de gaz à effet de serre dues à l'extraction de nouvelles ressources naturelles. Toutefois, sachez que certains emballages que vous allez trier dans la poubelle jaune, ne peuvent pas être recyclés ! Le nouveau centre de tri permettra de séparer les déchets recyclables des non-recyclables à votre place. Limiter l'usage des plastiques et emballages inutiles restent donc la solution idéale car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Un quartier pilote expérimentera la collecte des déchets alimentaires !

Les déchets alimentaires représentent 1/3 de nos poubelles. A l'échelle de l'Agglo, Cela représente une benne sur trois collectées par nos camions ! Ces déchets essentiellement composés d'épluchures et de matières organiques sont gorgés d'eau. Nos poubelles grises étant incinérées, cela revient à envoyer de l'eau... dans le feu... Un comble non ?

<https://annemasse.fr.t311.dev04.stratis.fr/actualites-et-evenements/fil-info/2023-changement-des-consignes-de-tri-des-dechets>

L'absence d'espaces verts et la forte densité de population dans l'hypercentre d'Annemasse rendent complexe la mise en place du compostage. C'est la raison pour laquelle, à partir du 1^{er} janvier 2024, ce secteur sera équipé de 70 bornes pour la collecte des déchets alimentaires des habitants. Ces bornes seront collectées par camion et transformées en... Via l'unité de méthanisation de...

Une phase d'expérimentation se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans un quartier pilote de l'hypercentre d'Annemasse (Romagny, Florissant et Etoile). Les habitants de cette zone seront préalablement informés par courrier fin 2022, puis les ambassadeurs du tri de l'agglomération réaliseront une campagne de distribution des kits de tri et répondront aux questions des usagers la première semaine de 2023. Afin de ne pas fausser les données collectées, **seuls les habitants du quartier pilote seront incités à trier leurs déchets alimentaires dans les bornes prévues à cet effet.**

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

Journaux et magazines Prospectus et catalogues Courriers, enveloppes et autres papiers

Emballages en plastique

Emballages en papier et carton Emballages en métal



À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER

Ordures ménagères Objets en plastique Vaisselle cassée Tissus sanitaires



ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h